

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL JEUDI 27 OCTOBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux le jeudi vingt-sept octobre à 20 heures, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Claude FERET maire.

Présents(es) : **Mmes Pascale MENAGER et Mrs Hubert HERVET-BINOIS, Joël JAUNEAU, Bruno LEROY, Noël THEUILLON et Claude FERET.**

Absents excusés : **Mmes Corinne ROPITAL, Mélanie AUTIN et Mrs Guy ROPITAL, Jean-Michel MARTIN**

Secrétaire de séance : **M. Hubert HERVET-BINOIS**

Autre personne présente : **Mme Annette POIGNARD (secrétaire de mairie)**

Monsieur le maire ouvre la séance et donne lecture du compte rendu du 15 septembre 2022, les membres du conseil municipal présents approuvent ce compte rendu et la secrétaire et le président le signent le registre.

N° 2022 -10 – 1 – AVENANT N°1 au marché public Aménagement de la rue de la Matarderie – Société PIGEON TP

Le maire expose : La réalisation d'un diagnostic amiante HAP des enrobés rue de la Matarderie avant les travaux d'aménagement de la voirie doit être effectué, un avenant nous a été proposé par la Société PIGEON TP pour la somme de 1 935,31€ HT.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve cet avenant et autorise Monsieur le Maire à le signer.

N° 2022 -10 - 2 – DECISIONS MODIFICATIVES AU BUDGET 2022

Le maire expose : Nous devons modifier le budget principal 2022 pour pouvoir régler la facture du Diagnostic amiante HAP des enrobés rue de la Matarderie suite à l'avenant acte modificatif N° 1 pour la somme de 1 935.61€ HT soit 2 322.73€ TTC approuvé précédemment, la modification proposée est :

Au 2151 - réseaux de voirie + 2 322,73€

Au 2188 - autres immobilisations corporelles - 2 322,73€

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve cette décision modificative au budget principal 2022.

N° 2022-10-3 - MISE EN PLACE D'UN DELEGUE A LA PROTECTION DES DONNEES (D.P.D.)

Il a été abordé lors de la conférence des maires la mise en place d'un délégué à la protection des données (D.P.D). Dans ce cadre, une proposition d'Eure-et-Loir Ingénierie (ELI 28) a été étudiée.

Il est proposé l'adhésion de la Commune à ELI 28 pour un montant de 600€ la 1^{ère} année et 300€ les années suivantes

En outre, il a été décidé par délibération du conseil communautaire en date du 17 octobre 2022 que la Communauté de Communes Entre Beauce et Perche apporte un fonds de concours en direction des communes qui s'engageraient dans la mise en place d'un D.P.D. à hauteur de 50 % maximum du coût proposé par ELI 28 la première année.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'adhérer à ELI 28 dans le cadre de la mise en place d'un D.P.D.

ACCEPTTE le versement d'un fonds de concours de la Communauté de Communes Entre Beauce et Perche au profit de la Commune à hauteur de 50 % maximum du tarif proposé par ELI 28.

N° 2022 -10 - 4 VOTE DU DEVIS N° 221121.1 SOCIETE PIGEON TP

Le maire expose : La réalisation d'un diagnostic amiante HAP des enrobés rue de la Matarderie avant les travaux d'aménagement de la voirie doit être effectué, suite à l'avenant au marché public un devis N° 221121.1 nous a été proposé par la Société PIGEON TP pour la somme de 1 935,61€ HT soit 2 322.73€ TTC

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve ce devis, cette somme sera inscrite au budget 2022 en investissement.

N° 2022 -10 – 5 DEMANDE DU FDI 2023 – TRAVAUX DE RAVALEMENT DES FACADES DE LA MAISON DES ASSOCIATIONS

Le maire expose : Un devis de travaux de ravalement des façades de la Maison des Associations (ancienne école) nous a été proposé pour la somme de 14 146€ HT STB 4 rue de la Matarderie Serez 28190 ORROUER DEVIS N° DE00445.

Travaux	HT	14 146.00€
Tva 20%		2 829.20€

Total TTC 16 975.20€

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le maire à demander auprès du Conseil Départemental d'Eure-et-Loir le Fonds Départemental d'Investissement F.D.I au titre de l'année 2023 pour ces travaux.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter le FDI 2023

N° 2022-10-6 – TARIFS 2023 DES CONCESSIONS DU CIMETIERE

Monsieur le maire propose :

CONCESSION 50 ANS (l'emprise).....	200 €
CONCESSION 30 ANS (l'emprise).....	140 €
CONCESSION columbarium 50 ANS la case	600 €
CONCESSION columbarium 30 ANS la case	450 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte ces tarifs à l'unanimité pour l'année 2023.

**N° 2022 -10 -7 – TARIFS 2023 LOCATION MAISON DES ASSOCIATIONS ET
AUTRES MATERIELS**

Monsieur le maire propose les tarifs suivants pour l'année 2023 :

LOCATION MAISON DES ASSOCIATIONS

1 jour.....200€

1 jour complémentaire.....70€

Par jour de chauffage.....25€

1 heure de ménage.....15€ *(sur le contrat de location il sera demandé une avance de 3 heures de ménage qui sera rendue si la salle est propre)*

MATERIEL COMMUNAL

Vaisselle..... 30€

1 table..... 1€

1 chaise ou banc.....0.50€

AUTRES

1 feuille/A4 du cadastre..... 3€

1 photocopie..... 0.20€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte ces tarifs à l'unanimité pour l'année 2023.

N° 2022 -10 -8 FONDS D'AIDE AUX JEUNES EN DIFFICULTES (FAJ) 2022

Monsieur le Maire expose : depuis le 1^{er} janvier 2005 le Département s'est vu confier le Fonds d'aide aux jeunes en difficulté (FAJ), ce Fonds s'adresse aux jeunes de 18 à 25 ans rencontrant des difficultés particulières d'insertion sociale et professionnelles, et demande à l'assemblée délibérante si elle envisage une participation pour l'année 2022.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, REFUSE à l'unanimité, cette participation au FAJ 2022.

**N° 2022-10-9 HARMONISATION DES HORAIRES D'ECLAIRAGE PUBLIC SUR LE
TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ENTRE BEAUCE ET PERCHE**

Lors de la Conférence des Maires qui s'est tenue le 10 octobre, la question de l'éclairage public et des horaires de ce dernier a été abordée notamment au regard du contexte actuel concernant les problématiques énergétiques.

Après discussion, il a été décidé de soumettre au Conseil Communautaire une proposition d'harmonisation des horaires d'éclairage public sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes Entre Beauce et Perche.

Les propositions seraient les suivantes :

Sur l'ensemble des communes, hormis Courville-sur-Eure et Illiers-Combray, un arrêt de l'éclairage public entre 21h30 et 6h.

Concernant les décorations de Noël, la Communauté de Communes propose pour 2022 de laisser les communes décider si elles en installent ou non et avec quelles caractéristiques (LED par exemple), le marché d'électricité actuel, et donc les tarifs, s'achevant fin 2022.

Enfin, il serait envisagé de démarrer ces nouveaux horaires à compter du 1^{er} janvier 2023.

A noter que le conseil communautaire a approuvé les propositions mentionnées ci-dessus par délibération en date du 17 octobre 2022.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE un arrêt de l'éclairage public entre 21h30 et 6h pour la commune d'Orrouer
- AUTORISE le Maire à signer tous les documents et actes en lien avec cette affaire

**N° 2022 -10 - 10 REGIME INDEMNITAIRE – ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 1ERE CLASSE
– Mme ANNETTE POIGNARD – SECRETAIRE DE MAIRIE**

• **INDEMNITE D'EXERCICE DE MISSION DE PREFECTURE (I.E.M.P)**

Vu le décret 97-1223 du 26-12-1997 - décret 91-875 du 6-9-1991 modifié. Arrêté du 26-12-1997 - Effet 01-01-1998, le poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe actuellement pourvu par Madame Annette POIGNARD bénéficie depuis le 1^{er} mai 2008 de cette I.E.M.P sur la base de calcul de 17 heures 35^{ème}.

Le montant annuel de référence de $1478 \text{ €} \times 17 : 35 = 717,88 \text{ €} / \text{an}$ soit **59,82 € /mois**.

• **RENOUVELLEMENT DES POINTS DES NOUVELLES BONIFICATIONS INDICIAIRES**

Le maire demande le renouvellement de la nouvelle bonification indiciaire (N.B.I) de **30** points pour le poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe de Madame Annette POIGNARD pour l'exercice des fonctions de secrétaire de mairie dans une commune de moins de 2000 habitants.

• **INDEMNITE D'ADMINISTRATION ET DE TECHNICITE (I.A.T)**

Le maire propose le renouvellement de l'indemnité d'administration et de technicité au poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe de Madame Annette POIGNARD sur 17 heures / 35^{ème}, le coefficient multiplicateur est de 3 à compter du 01 janvier 2023.

Soit $481.83 \times 3 = 1\,445.49 \times 17 / 35 = 702.10 \text{ €} / \text{an} : 12 = \mathbf{58.51 \text{ €} / \text{mois}}$

• **INDEMNITE DE DEPLACEMENT**

Le maire propose de renouveler l'indemnité de kilomètre octroyée à Madame Annette POIGNARD soit : $130 \text{ km} \times 0.32 \text{ €} = 41.60 \text{ €} / \text{mois}$ soit **499.20 €/an** payable en juin de chaque année.

Aide à la mutuelle de santé sera de 28€/ mois à compter du 1^{er} janvier 2023 et les heures complémentaires seront payées pour la moitié des heures effectuées et l'autre moitié viendra alimenter son CET (Compte Epargne Temps).

Le conseil municipal d'Orrouer, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité l'ensemble du régime indemnitaire, de l'aide à la mutuelle santé ainsi que du règlement pour moitié des heures complémentaires.

**N° 2022 -10 - 11 – RENOUVELLEMENT INDEMNITE DE DEPLACEMENT DU
MAIRE POUR 2023**

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré, acceptent à l'unanimité le renouvellement de l'indemnité des déplacements du maire, comme suit pour l'année 2023 :

Nombre de kilomètres $1\,500 \times 0.45 \text{ €}$ (véhicule de 9cv) = 675€ par an

Cette somme lui sera versée au mois de juin de chaque année en un seul versement.

N° 2022 -10 - 12 – CORRESPONDANT D'INCENDIE ET DE SECOURS

Monsieur le Maire expose : Nous devons nommer un ou une correspondant(e) incendie et de secours,

Monsieur Joël JAUNEAU se propose pour cette mission en relation avec le SDIS28.

Les membres du conseil municipal, après en avoir voté, avec 6 voix pour, acceptent cette nomination.

N° 2022 -10 - 13 – REMPLACEMENT SUPPLEANTE DU SIRP

Monsieur le Maire expose : Nous devons nommer un ou un suppléant(e) en remplacement de Madame Catherine MARTIN suite à sa démission,

Madame Pascale MENAGER se propose pour ce remplacement comme suppléante du SIRP.

Les membres du conseil municipal, après en avoir voté, avec 6 voix pour, acceptent cette nomination.

INFORMATIONS et QUESTIONS DIVERSES

FETES ET CEREMONIES :

Réflexions sur le choix du fournisseur pour les colis des aînés 2022, à l'unanimité nous choisissons le même fournisseur des années précédentes à savoir VALETTE qui a donné grande satisfaction.

Pour la cérémonie du 11 novembre 2022 le rassemblement se fera au monument aux morts à 11h30 pour les discours et le dépôt d'une gerbe suivi d'un vin d'honneur à la maison des associations de la mairie.

La crèche sera allumée que les weekends comme convenu de 17h à 22h.

Les vœux du maire seront organisés autour d'une galette et d'un vin d'honneur à 16h le dimanche 15 janvier 2023 à la maison des associations de la mairie.

Après un tour de table, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h50.

Secrétaire de séance
Hubert HERVET-BINOIS

Le maire
Claude FERET